

ASIE DU SUD



UNHCR

2014 - 2015
APPEL GLOBAL

Inde

Népal

Sri Lanka

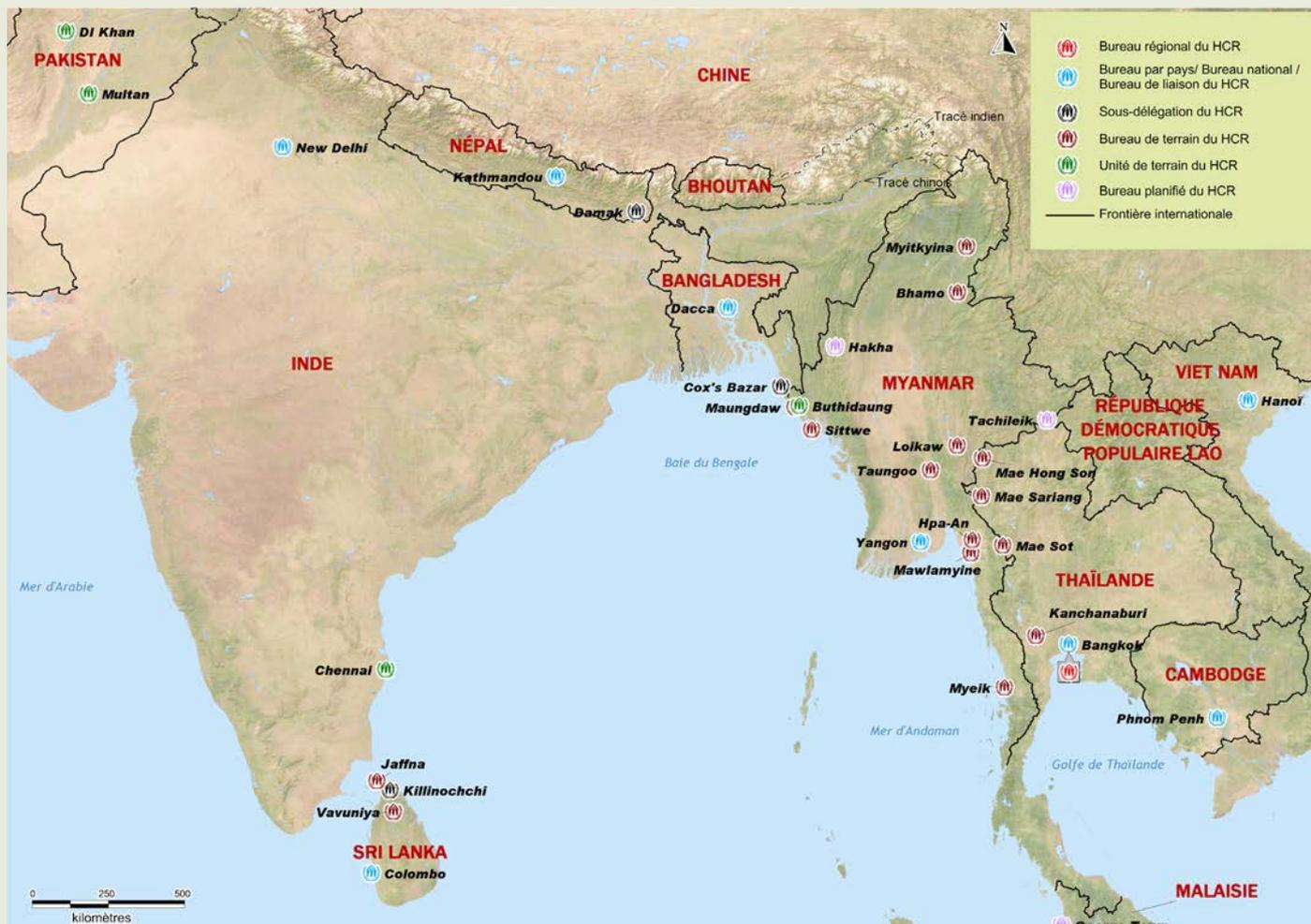


Enfants jouant dans le camp
de réfugiés de Beldangi,
situé à l'est du Népal
(décembre 2012)

HCR / S. BHATTARAL



| Aperçu |



Environnement opérationnel

Bien que l'Inde, le Népal et Sri Lanka ne soient pas signataires de la Convention de 1951 relative aux réfugiés, ils offrent l'asile à un nombre considérable de réfugiés. Pour sa part, le HCR coopère avec les Gouvernements de ces pays, ainsi qu'avec des ONG et d'autres parties prenantes, pour protéger et assister les réfugiés en milieu urbain. Il participe également à la recherche de solutions globales pour les déplacés internes et les situations de réfugiés prolongées.

L'Inde accorde l'asile et prodigue une assistance directe à près de 200 000 réfugiés originaires de pays voisins. Comme elle ne dispose pas d'un cadre juridique national pour l'asile, c'est le HCR qui assure l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié, principalement pour les arrivées en provenance d'Afghanistan et du Myanmar. Le Haut Commissariat octroie une protection et une assistance à plus de 24 000 réfugiés et demandeurs d'asile en Inde.

Alors que la grande majorité des personnes enregistrées par le HCR en Inde vivent à Delhi, de plus en plus de personnes s'installent hors de la capitale. Le Gouvernement indien autorise les réfugiés

relevant du mandat du HCR à demander des visas de longue durée et des permis de travail. Les réfugiés et demandeurs d'asile peuvent bénéficier de services gouvernementaux de base comme les soins de santé et l'éducation. Ils ont en outre le droit de recourir aux systèmes de justice et d'application de la loi. Le HCR et ses partenaires collaborent pour faciliter cet accès en fournissant des services d'information et d'interprétation.

Depuis plusieurs décennies, le **Népal** réserve un accueil généreux à un grand nombre de réfugiés, principalement originaires du Bhoutan. Néanmoins, en l'absence de toute législation officielle portant sur les réfugiés, le Gouvernement a adopté plusieurs approches pour prendre en charge les différentes populations réfugiées. Le HCR continue de préconiser l'adoption d'un cadre national relatif aux réfugiés et l'adhésion du Népal aux instruments internationaux en la matière.

Dans le cadre d'un programme de réinstallation de groupe de grande envergure qui a commencé en 2007, plus de 83 000 réfugiés originaires du Bhoutan ont commencé une nouvelle vie dans

huit pays. La population des camps a été ramenée à un tiers de sa taille initiale et les deux camps de réfugiés dans le Népal oriental abritent actuellement quelque 34 000 réfugiés.

Cinq ans après la fin du conflit à **Sri Lanka**, la majorité des déplacés internes de longue date sont rentrés chez eux. Toutefois, un nombre indéterminé d'individus demeurent déplacés, incapables de rentrer chez eux en raison de problèmes de logement, de terres et de propriété. Bien que des progrès substantiels aient été accomplis pour rétablir les infrastructures dans le nord, quelques rapatriés continuent de faire face à des difficultés pour gagner leur vie et satisfaire leurs besoins essentiels.

Sri Lanka a observé une hausse du nombre de demandeurs d'asile parmi les arrivants, une tendance qui se poursuivra probablement. Si la sécurité nationale devrait être au premier rang des préoccupations du Gouvernement, des problèmes de refoulement ou d'expulsion des personnes relevant de la compétence du HCR ne semblent pas à craindre. Le retour des réfugiés sri-lankais continuera, à un rythme néanmoins plus lent.

Stratégies

- En Inde, le HCR assurera l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié de manière ponctuelle et efficace, et il prodiguera une protection au nombre croissant de personnes relevant de sa compétence à Delhi avec des services de proximité, notamment un soutien juridique, social et éducatif, dans les zones où elles résident. Le Haut Commissariat s'attachera tout particulièrement à répondre aux besoins des personnes qui présentent des besoins spéciaux en collaborant avec les réseaux d'ONG communautaires et locales. Des initiatives de développement communautaire sont destinées à aider les réfugiés à devenir plus autosuffisants. Le HCR facilitera de même le rapatriement librement consenti de réfugiés sri-lankais, en coopération avec les Gouvernements indien et sri-lankais.
- Au Népal, le HCR poursuivra la mise en œuvre du programme de réinstallation des réfugiés bhoutanais dans des pays tiers. Il demandera au Groupe restreint de pays de réinstallation (Australie, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Royaume-Uni) de continuer à soutenir la quête de solutions durables, y compris la réinstallation. Pour permettre aux réfugiés de prendre des décisions éclairées sur la réinstallation, le HCR étoffera ses services mobiles d'information et de conseil. Il abordera également la question du nombre grandissant de réfugiés qui ne se présentent pas lors des entretiens en vue de la réinstallation.
- À Sri Lanka, le HCR assurera la détermination du statut de réfugié et trouvera des solutions durables pour les réfugiés reconnus, tout en collaborant avec le Gouvernement pour préserver et élargir l'espace d'asile. Le HCR facilitera aussi le rapatriement librement consenti des réfugiés sri-lankais dans la sécurité et la dignité, et les aidera à se réintégrer

dans leur communauté. Pour soutenir les solutions durables à l'intention des déplacés internes, le HCR renforcera les institutions nationales et les autorités locales et leur permettra ainsi de prêter des services appropriés dans le Nord.

Défis

Beaucoup de réfugiés en Asie du Sud font face à des menaces sur la protection et à des difficultés en matière de moyens d'existence, étant donné leur manque de statut formel et l'absence de législation nationale relative aux réfugiés, alors que les possibilités de solutions durables sont limitées. Parallèlement, une augmentation du nombre de demandes d'asile dans l'ensemble de la sous-région a mis à rude épreuve la capacité d'intervention du HCR.

En Inde, la pauvreté est un obstacle de taille pour la majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile, également en butte à la discrimination de la part des communautés locales qui comprennent mal les problèmes des réfugiés.

À Sri Lanka, les déplacés internes de retour et les réfugiés rapatriés ont du mal à satisfaire leurs besoins de base. L'absence de politique nationale globale sur les droits fonciers a eu des répercussions négatives sur le retour durable. Plus récemment, le Gouvernement a engagé un dialogue avec le HCR sur les questions relatives à l'asile en vue d'élargir l'espace d'asile dans le pays.

La qualité de la santé publique et de l'éducation dans les camps au Népal a été sapée par le départ de travailleurs réfugiés qualifiés qui ont été réinstallés. En même temps, le traitement des demandes de réinstallation des réfugiés originaires du Bhoutan au Népal nécessite beaucoup de travail, une situation qui devrait s'intensifier à mesure que des cas plus complexes sont examinés.

| Mise en œuvre |

Opérations

En juillet 2013, plus de 20 000 réfugiés et quelque 3 800 demandeurs d'asile, principalement originaires d'Afghanistan et du Myanmar, avaient été enregistrés auprès du HCR en **Inde**. Dans l'attente d'un cadre juridique national pour les réfugiés, le HCR enregistre les personnes relevant de sa compétence et assure la détermination du statut de réfugié.

Il aide également les réfugiés et demandeurs d'asile à avoir accès aux services publics de santé et d'éducation.

Le HCR continue de plaider auprès du Gouvernement pour garantir que tous les réfugiés éligibles obtiennent des visas de longue durée et des permis de travail en Inde. Il consolide aussi son programme en matière de moyens de subsistance pour transmettre aux réfugiés les compétences et les connaissances

linguistiques qui leur permettront d'obtenir un emploi rémunéré. Les partenariats avec des groupes de la société civile se poursuivront pour déterminer comment le nombre croissant de réfugiés et de demandeurs d'asile vivant en dehors de Delhi, en particulier les femmes et les enfants, peuvent faire usage des services de base et de la protection. Le HCR facilitera la réinstallation des réfugiés dont les besoins de protection ne peuvent être satisfaits en Inde. Les

réfugiés qui le souhaitent seront aidés à rentrer dans leur pays. Une assistance juridique sera apportée aux réfugiés éligibles qui aimeraient obtenir la nationalité indienne.

Au **Népal**, où le HCR devrait faciliter la réinstallation de quelque 7 000 personnes en 2014, les réfugiés qui vivent encore dans les camps continueront de recevoir protection et assistance. De même, le Haut Commissariat protégera et portera secours aux réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain, que le Gouvernement considère comme des migrants clandestins. Le HCR poursuivra son plaidoyer auprès des autorités népalaises pour simplifier le processus de dispense de visa, de manière à faciliter le départ des réfugiés qui ont été acceptés pour la réinstallation.

De plus, le HCR reconduira ses activités de promotion pour garantir le transit en toute sécurité des Tibétains au Népal en route vers l'Inde et pour délivrer des titres de réfugiés à la population tibétaine qui réside de longue date au Népal. Il travaillera avec les partenaires des Nations Unies et la société civile pour préconiser l'inclusion de lois sur la citoyenneté qui respectent les normes internationales dans une nouvelle constitution qui sera peut-être adoptée en 2014.

À **Sri Lanka**, le nombre croissant d'arrivées de demandeurs d'asile exige un relèvement de la capacité du HCR en matière de détermination du statut de réfugié et d'appui à la réinstallation dans le pays. L'Organisation veillera à la mise en place de systèmes opérants de détermination du statut de

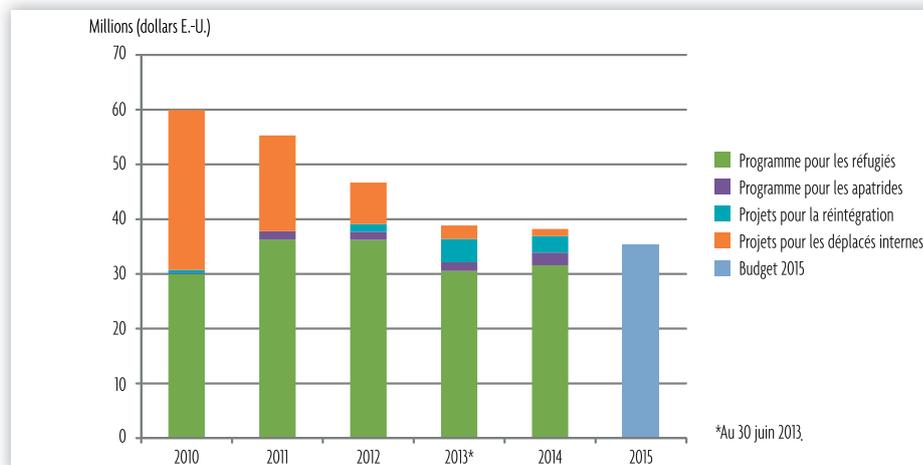
réfugié et renforcera son aptitude à prodiguer une assistance de base aux réfugiés urbains, en particulier aux femmes et enfants à risque.

Le Haut Commissariat continuera de faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés sri-lankais et les aidera pendant le processus de réintégration, y compris par un suivi après leur retour. En partenariat avec les acteurs du développement et d'autres institutions des Nations Unies, le HCR maintiendra ses activités pour prôner des solutions durables à l'intention des déplacés internes restants, ainsi que pour ceux qui ont regagné leur lieu d'origine, ont été réinstallés dans une nouvelle région ou s'intègrent sur place. En fonction des développements sur le terrain, il est envisagé de réévaluer l'assistance directe du HCR aux déplacés de retour d'ici à 2015.

| Informations financières |

Budgets pour l'Asie du Sud | 2010–2015

Les besoins financiers globaux du HCR pour l'Asie du Sud ont baissé ces dernières années, le budget de 2014 pour la région étant fixé à 38,2 millions de dollars E.-U. Cette tendance est principalement due à la diminution des activités liées aux déplacés internes à Sri Lanka et à une réduction de la taille de la population réfugiée dans les camps au Népal. Néanmoins, les opérations à Sri Lanka et au Népal continuent d'exiger des ressources suffisantes pour garantir la protection et maintenir les normes de l'assistance de base des personnes relevant du mandat de l'Organisation, tout spécialement compte tenu de l'accroissement considérable du nombre de demandes d'asile dans ces deux pays. Par ailleurs, les besoins financiers pour l'Inde ont augmenté régulièrement, parallèlement à la hausse du nombre de réfugiés vivant dans les zones urbaines du pays.



Budgets pour l'Asie du Sud | dollars E.-U.

Opération	BUDGET 2013 RÉVISÉ (30 juin 2013)	2014				TOTAL	2015
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
Inde	13 007 112	13 606 075	30 000	0	0	13 636 075	14 594 199
Népal	15 579 191	10 176 263	2 231 142	3 030 049	0	15 437 453	13 288 681
Sri Lanka	10 253 602	7 785 524	75 742	0	1 264 439	9 125 705	7 541 497
Total	38 839 905	31 567 862	2 336 884	3 030 049	1 264 439	38 199 234	35 424 378